Image not found or type unknown

Partage après divorce et conclusion du juge

Par **heckmann jeannot**, le **17/08/2018** à **18:04**

bonjour
demande de divorce 2009
divorcé depuis 2016
partage non terminé
n’étant pas tombé d'accord chez le notaire sur le partage
l'affaire est passée chez le juge
madame voulait une partie sur la maison qui lui a été refusé
moi
j'ai demandé des frais sur les charges du mariage ; tel que une partie du prêt pour le permis voiture de mon fils restant a payer après le départ de madame
une partie sur la voiture
reste sur l’impôt 2008 et 2009 réglé après son départ
ainsi que taxe d'habitation , taxe foncière, Electricité , eau
une partie des allocation familiale que madame a perçu jusqu'au changement pour que moi je les reçois alors qu'elle n'a plus habitée dans le foyer et que moi j'ai réglé toutes les charges pour les enfants école ,demi pension etc.
tout m'a été refusé cause délai des frais exposés trop loin
es juste tout cela
merci

Copyright © 2024 Légavox.fr - Tous droits réservés